

AIS 35 - Adsao Rennes
43, rue de Redon, 35000 RENNES
T : 02 99 67 39 14
Site internet : <http://www.ais35.fr>

Responsable :
Nelly JACOB (dir. pôle Hébergement-Logement) ;
Eloïse LE COCQ (dir. pôle Médico-social) ; Marie SANS
(resp. CHRS/CHU) ; Estelle BIDAUD (resp. maison
relais) ; Angélique COUVREUR (resp. LHSS/rés.
autonomie)

Structure

Maison de retraite- EHPA- Résidence Surcouf (AIS 35)
Maison de retraite
PAYS DE RENNES



Capacité

Nb Places : 16

Public

Public : La résidence est une maison de retraite non médicalisée, pour personnes autonomes. Elle accueille 16 personnes de plus de 60 ans, hommes ou femmes, pour un hébergement temporaire ou permanent (dispositif à mi-chemin entre le domicile et l'entrée en structure médicalisée).

Accès mobilité réduite : Oui (barre de toilette, siège douche..). Les logements sont équipés d'une alarme

Hébergement

Modalité Hébergement : Les résidents bénéficient d'installations confortables et de services collectifs (repas, entretien du linge, loisirs, etc) tout en conservant leur autonomie.

Descriptif : 16 studios individuels meublés et équipés d'une kitchenette et d'une douche.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : La résidence Surcouf est située au 42 rue Surcouf à Rennes

Participation financière

Participation à l'hébergement : La tarification des prestations se décompose en 3 parties:
HEBERGEMENT (location studio, restauration, blanchisserie, entretien des locaux et l'animation): 52,45 euros pour les plus de 6à ans et 60,60 euros pour les moins de 60 ans
DEPENDANCE (prestations d'accompagnement, d'aide et surveillance). Il est calculé en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée (GIR). Le coût de la dépendance peut être pris en partie par le conseil départemental (APA)
SOINS (dépenses liées à la médicalisation). Ces dépenses sont prises en charge par l'assurance maladie

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Une travailleuse sociale gère l'administration et coordonne la vie de l'établissement. Elle organise les activités (animations, rencontres, réunions). Les usagers s'expriment à travers le conseil à la vie sociale (Loi 2002/2).

Prestations complémentaires et partenariats

Restauration :

- Déjeuners et dîners pris en commun avec les résidents du CHRS
- Petits-déjeuners dans les logements
- Commissions menus pour veiller à la qualité, la variété des repas, et exprimer les souhaits collectifs.
- Possibilité d'inviter les proches à partager un repas.

Prestation médicale : Présence d'une infirmière pour la préparation du pilulier et la distribution des médicaments

Autre partenariats : Les personnes assureront l'entretien de leur logement, elles pourront faire appel à une aide à domicile si des difficultés de santé surviennent

Autres services : Service de blanchisserie avec le lavage et repassage du linge

Orientation

Un dossier d'admission remis avec le livret d'accueil comporte 2 volets :

- l'administratif, à remplir par le demandeur, son représentant légal ou un service social.
- le médical, à remplir par le médecin traitant.

Une visite de l'établissement et un entretien de pré-admission permettent de faire connaissance. Une commission étudie les demandes confirmées.